

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2018

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers L'an deux mille dix-huit, le seize janvier, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le dix janvier, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.
En exercice : 18
Présents : 15
Procurations : 3
Votants : 18

PRESENTS M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mme DUTREICH Nicole - M. FAUR Philippe - Mmes GOUENNOU Stéphanie - GOUNOT Cécile - M. LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain - Mme SENTENAC Danielle.

ABSENTS Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme GOUENNOU S.

EXCUSES M. GRANIER Frédéric ayant donné procuration à Mme MENDONÇA A.

Mme SCHOCRON Françoise ayant donné procuration à Mme DUTREICH N.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Sabine CAPOUL est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 5 DECEMBRE 2017

M. le Maire rend compte à l'assemblée du suivi des dossiers du précédent conseil. Il demande ensuite aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte rendu de la réunion du 5 décembre 2017. Dans la négative, M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

*Le compte rendu de la réunion du 5 décembre 2017 est adopté par 14 VOIX POUR
4 abstentions : Mme GOUNOT - MM. BOCHEREAU - FAUR - GRANIER
(Absents au conseil municipal du 5 décembre 2017)*

2018-01 : SDEHG : BRANCHEMENT ELECTRIQUE COMMUNAL AU NIVEAU DU JARDIN DU PICON

M. le Maire annonce que le SDEHG vient de finaliser l'avant-projet référencé 7 BT 369 relatif au branchement électrique communal au niveau du jardin du Picon. Il s'agit de la rénovation de deux coffrets électriques et du branchement de ces derniers. Le montant total du projet est de 1 223 € pour une part communale s'élevant à 308 €.

M. le Maire indique, en outre, que des circuits électriques ont été installés et seront branchés en mars 2018 afin de pouvoir éclairer le jardin lors de manifestations.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver ce projet de branchement électrique communal au niveau du jardin du Picon, son montant total de 1 223 € ainsi que la prise en charge par la municipalité de la part communale s'élevant à 308 €.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-02 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE

M. le Maire rappelle que les travaux de rénovation de la mairie constituent un des projets majeurs d'investissement du mandat. Ce projet établi par l'architecte M. Patrick FRYDMAN résulte de plusieurs diagnostics, énergétiques, d'accessibilité et des observations des occupants. Il consiste pour l'essentiel à une mise aux normes en matière d'accessibilité et de rénovation énergétique. Il s'agit aussi
C.M. du 16/01/2018

de rénover la verrière du hall d'entrée et d'aménager un bureau en rez-de-chaussée. M. le Maire souligne que ce projet d'un montant de 300 000 € HT environ n'a pu aboutir qu'à l'aide des subventions obtenues de la part de l'Etat, de la Région, du Département ainsi que du FIPHFH.

Les travaux doivent durer environ 6 mois et sont prévus du mois de mars au mois de septembre 2018.

L'accueil de la mairie sera assuré durant toute la durée des travaux. Seuls seront déplacés les séances du conseil municipal dans la petite salle du Picon ainsi que les célébrations des mariages dans la salle grise de l'ancien collège.

Désormais en ce début 2018, il s'agit de choisir les entreprises qui seront retenues pour les différents lots de ce chantier.

Le dossier d'appel d'offres a déterminé six lots. La consultation s'est déroulée fin 2017 et a permis d'obtenir des réponses pour chacun des lots.

L'architecte Patrick FRYDMAN a remis son rapport d'analyse des offres le lundi 15 janvier 2018.

Les propositions sont les suivantes :

Lot 1 : VRD Gros Œuvre

| entreprise | Montant offre | Note technique | Note financière | Note totale | Classement |
|------------------|----------------|----------------|-----------------|-------------|------------|
| GALLART BATIMENT | 59 178.82 € HT | 7.2 | 8.4 | 15.6 | 2 |
| NAUDIN | 43 708.02 € HT | 6.4 | 12.0 | 18.4 | 1 |
| SEDEC | 54 969.07 € HT | 6.0 | 9.6 | 15.6 | 2 |

Entreprise désignée mieux disante par le conseil municipal : **NAUDIN : 43 708.02 € HT**

Lot 2 : Charpente Couverture Confortements

| entreprise | Montant offre | Note technique | Note financière | Note totale | Classement |
|--------------|----------------|----------------|-----------------|-------------|------------|
| CATRA BTP | 50 435.00 € HT | 7.2 | 7.2 | 14.4 | 2 |
| DESCADEILLAS | 41 439.72 € HT | 6.4 | 10.8 | 17.2 | 1 |

Entreprise désignée mieux disante par le conseil municipal : **DESCADEILLAS : 41 439.72 € HT**

Lot 3 : Menuiseries Extérieures Métallerie

| entreprise | Montant offre | Note technique | Note financière | Note totale | Classement |
|--------------------|----------------|----------------|-----------------|-------------|------------|
| BATIMAN DIFFUSION | 63 683.00 € HT | 6.4 | 9.6 | 16.0 | 2 |
| FOURCADE COMMINGES | 63 083.48 € HT | 7.2 | 10.8 | 18.0 | 1 |

Entreprise désignée mieux disante par le conseil municipal : **FOURCADE COMMINGES : 63 083.48 € HT**

Lot 4 : Electricité

| entreprise | Montant offre | Note technique | Note financière | Note totale | Classement |
|-------------|----------------|----------------|-----------------|-------------|------------|
| ECD | 35 842.32 € HT | 6.4 | 6.0 | 12.4 | 2 |
| EEGI BRUNET | 27 744.80 € HT | 4.8 | 10.8 | 15.6 | 1 |

Entreprise désignée mieux disante par le conseil municipal : **EEGI BRUNET : 27 744.80 € HT**

Lot 5 : Isolation Cloisons Menuiseries Intérieures Planchers Peinture

| entreprise | Montant offre | Note technique | Note financière | Note totale | Classement |
|-------------------|----------------|----------------|-----------------|-------------|------------|
| DWM | 84 737.41 € HT | 4.8 | 9.6 | 14.4 | 2 |
| PLATRES GARONNAIS | 88 022.08 € HT | 7.2 | 7.8 | 15.0 | 1 |

Entreprise désignée mieux disante par le conseil municipal : **PLATRES GARONNAIS : 88 022.08 € HT**

Lot 6 : Chauffage VMC Sanitaires

| entreprise | Montant offre | Note technique | Note financière | Note totale | Classement |
|-----------------|----------------|----------------|-----------------|-------------|------------|
| CIEUTAT SEILHAN | 43 849.13 € HT | 7.2 | 10.8 | 18.0 | 2 |
| EEGI BRUNET | 53 137.60 € HT | 6.4 | 9.6 | 16.0 | 1 |

Entreprise désignée mieux disante par le conseil municipal : **CIEUTAT SEILHAN : 43 849.13 € HT**

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-03 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES ENROBES DES COURS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE L'ALAE

M. le Maire indique qu'il convient d'étudier aussi, en ce début d'année, les offres reçues pour le marché de rénovation des enrobés des cours de l'école élémentaire et de l'ALAE. M. le Maire indique qu'un marché a été lancé en fin d'année 2017 afin de rénover ces cours. Ces prestations n'avaient pas été intégrées à la rénovation de l'école mais s'avéraient nécessaires du fait de la détérioration des sols par les engins de chantier.

L'objectif de ces travaux est multiple : il s'agit de refaire les enrobés, d'effectuer le marquage des terrains de basket et handball, puis d'installer les cages et poteaux correspondants, de revoir les cheminements PMR et de régler les questions d'accessibilité.

le Maire précise qu'il a été décidé de Monsieur réaliser ces travaux aux vacances de printemps.

Le montant de ces travaux est de 50 000 € environ et leur durée est de deux semaines durant les congés scolaires de printemps.

M. le Maire fait part de la réception de deux offres proches en termes de prix et de prestations techniques.

| entreprise | Montant offre | Note technique | Note financière | Note totale | Classement |
|--------------|-----------------------|----------------|-----------------|-------------|------------|
| MALET | 47 722.00 € HT | 6.8 | 10.2 | 17.0 | 2 |
| COLAS | 49 874.10 € HT | 7.2 | 10.8 | 18.0 | 1 |

M. FRYDMAN l'architecte a pu analyser ces offres et propose de retenir celle de l'entreprise Malet mieux disante.

M. le Maire propose d'approuver la candidature de la société MALET, d'un montant 47 722.00 € HT pour la réfection des cours de l'école et de l'ALAE.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-04 : AVIS SUR UNE DEMANDE D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE MATERIAUX ALLUVIONNAIRES SITUEE SUR LES COMMUNES DE SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE ET SAINT-ELIX-LE-CHATEAU

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'ouverture d'une enquête publique suite à la demande d'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires adressée par la société DENJEAN GRANULATS. Un avis a été affiché sur la porte de la mairie en ce sens.

L'enquête publique se déroulera du 16 janvier au 17 février 2018. Des permanences se tiendront dans les communes de Saint Julien sur Garonne et Saint Elix le Château.

Le conseil municipal doit donner son avis sur cette demande d'exploitation de carrière.

Un échange se noue sur l'opportunité et les risques d'une telle installation pour l'environnement. Après discussion entre élus, M. le Maire propose d'émettre un avis favorable à cette demande d'exploitation de carrière de matériaux alluvionnaires.

| |
|---|
| <p style="text-align:center">DOSSIER ADOPTE PAR 9 VOIX POUR 7 ABSTENTIONS : MMES DROCOURT, DUTREICH, GOUENNOU, GOUNOT, MENDONCA - MM. PELLETIER, LIGONNIERE 1 CONTRE : DARAN MME AMIEL NE PREND PAS PART AU VOTE</p> |
|---|

2018-05 : CONVENTION DE MISE A DISPOSTION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION « LES RESTOS DU CŒUR »

M. le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de locaux, en l'occurrence une salle de l'ancienne mairie, à l'antenne locale des Restaurants du Cœur, dont la responsable est Mme Jeannine Agède. Il s'agit de permettre d'assurer la distribution des repas aux familles aidées par cette association. Cette mise à disposition est établie à titre gratuit.

| |
|--|
| <p style="text-align:center">DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</p> |
|--|

2018-06 : CONVENTION DE MISE A DISPOSTION DE LOCAUX AU GRETA

M. le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de locaux au GRETA Midi Pyrénées Sud, rattaché au lycée Gourdan-Polignan. Il s'agit de permettre d'assurer la formation des assistantes maternelles dispensée par le GRETA. Les salles mises à disposition sont la petite salle du Picon, essentiellement, et éventuellement une salle de l'ancienne mairie. Deux modules sont prévus en 2018 et la participation du GRETA est de 180 € pour chacun des modules.

| |
|--|
| <p style="text-align:center">DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</p> |
|--|

2018-07 : CREATION D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des discussions relatives au règlement intérieur de la mairie du Fousseret il avait été évoqué la possibilité de mettre en place d'un compte épargne temps à destination des personnels.

Le Compte Epargne Temps est un dispositif permettant aux agents de droit public d'épargner des jours de congés rémunérés.

La réglementation fixe un cadre général mais les modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps (C.E.T.) sont fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique Paritaire.

Il détaille les bénéficiaires les modalités de versement et d'utilisation des jours épargnés sur le compte

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver les modalités ainsi définies.

| |
|--|
| <p style="text-align:center">DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</p> |
|--|

2018-08 : ACQUISITION D'UN SERVEUR ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Le Maire annonce au conseil municipal la nécessité de changer le serveur, ce dernier n'étant plus garanti en raison son obsolescence. Un devis a été transmis par Berger-Levrault le partenaire de la mairie pour les logiciels de bureautique.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le remplacement du serveur et de demander une subvention auprès du conseil départemental.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-09 : RENOVATION DE CINQ APPARTEMENTS MUNICIPAUX

Monsieur Le Maire confirme à l'assemblée les difficultés budgétaires affectant les projets issus de l'enveloppe TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte).

Il rappelle que cette enveloppe TEPCV, allouée par le ministère de la transition écologique au Pays du Sud Toulousain, avait permis d'envisager la rénovation énergétique de plusieurs appartements municipaux, celui du Picon, les deux des écoles, les deux de la Poste et les bureaux de la Poste.

Cette source de financement étant officiellement tarie, M. le Maire propose d'affecter la part communale initialement prévue à savoir, 70 000 € HT euros, au financement de travaux de rénovation énergétique de première nécessité pour les appartements des écoles et de la poste. Il est ainsi demandé à l'architecte missionné en 2017 pour ce projet, M. Patrick FRYDMAN, d'établir une liste de travaux hiérarchisés selon leur performance énergétique. Le conseil municipal devra approuver ces travaux dans un second temps.

En ce qui concerne l'appartement du Picon, qui vient d'être libéré par son occupant au 1^{er} janvier 2018, l'objectif serait d'en changer la destination afin de pouvoir transformer cet espace en tiers-lieu. Mme AMIEL qui a suivi le dossier pour le compte de la commune présente les tenants et aboutissants de ce projet.

M. BOCHEREAU demande si le plafond coupe-feu sera posé dans la petite salle du Picon, située juste en dessous de cet appartement. M. le Maire répond par l'affirmative.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver la rénovation énergétique partielle des appartements des écoles et de La Poste pour un montant maximal de 70 000 € HT ainsi que le principe de la transformation de l'appartement du Picon en tiers-lieu et de l'autoriser à demander des subventions à tout organisme susceptible de financer un tel projet.

**DOSSIER ADOPTE PAR 17 VOIX POUR
M. BOCHEREAU NE PREND PAS PART AU VOTE**

2018-10 : ACQUISITION DE LA PARCELLE B 787 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le conseil départemental de la Haute-Garonne est propriétaire de la parcelle cadastrée section B n° 787 situé en bordure de la RD6 sur la commune du Fousseret acquise dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour avec la RD 6D lors de la construction du collège.

Cette parcelle de 22m² avait vocation à retourner dans le patrimoine communal à l'issue des travaux.

M. le Maire demande au conseil municipal l'approbation de l'acquisition de cette parcelle B 787 et de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018- 11 : MANDAT AU CDG 31 MISE EN CONCURRENCE CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2019-2022

Monsieur Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel comme le lui permet l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984. Dans ce cadre, il rend possible l'adhésion des employeurs publics territoriaux à des contrats groupes attribués par ses instances et relatif à la couverture des risques statutaires à des conditions recherchées comme attractives (taux et franchises) compte tenu de la mutualisation.

L'actuel contrat groupe d'assurance (Contrat IRCANTEC et Contrat CNRACL détenus par le groupement GRAS SAVOYE/AXA France VIE) du CDG31 arrivant à leur terme le 31 Décembre 2018, le CDG31, va engager une consultation pour la passation de nouveaux contrats avec prise d'effet au 1^{er} Janvier 2019.

Ces contrats ont vocation à :

- être gérés en capitalisation ;

- permettre d'une part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires (régime de cotisation à la CNRACL), dans le cadre des situations suivantes :
 - Congé de maladie ordinaire
 - Congé de longue maladie et congé de longue durée
 - Temps partiel thérapeutique et invalidité temporaire ou définitive
 - Congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
 - Congé de maternité, de paternité ou d'adoption
 - Versement du capital décès

- permettre d'autre part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires et des risques afférents aux agents non titulaires (régime de cotisation à l'IRCANTEC), dans le cadre des situations suivantes :
 - Congé de maladie ordinaire
 - Congé de grave maladie
 - Congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
 - Congé de maternité, de paternité ou d'adoption

Le CDG31 propose donc aux employeurs territoriaux de le mandater dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence.

La participation à la consultation n'engage pas l'employeur public quant à son adhésion au contrat. Au terme de la consultation et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties et services obtenus), la structure concernée reste libre de confirmer ou pas son adhésion pour la couverture des risques en lien avec ses agents CNRACL, en lien avec ses agents IRCANTEC ou pour les deux.

Dans l'hypothèse d'une adhésion in fine, la structure publique territoriale sera alors dispensée de réaliser une mise en concurrence pour ce service et pourra bénéficier de la mutualisation des résultats, des services de gestion du contrat, notamment dans le cadre des phases de traitement des sinistres.

| |
|-------------------------------------|
| DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE |
|-------------------------------------|

INFORMATIONS DIVERSES

Vœux 2018 : M. le Maire indique qu'il adressera ses vœux à la population le vendredi 19 janvier 2018, au marché couvert, à partir de 19h00.

Cœur de Garonne : M. le Maire annonce les changements issus des transferts de compétences à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018 : changement dans l'organisation du ramassage des ordures ménagères, du portage des repas à domicile, dans le domaine enfance et jeunesse...

Elections : M. le Maire fait part à l'assemblée de l'annulation de l'élection du député de la 8^{ème} circonscription de Haute-Garonne (celle du Fousseret), Joël Aviragnet, par le Conseil Constitutionnel, en raison d'irrégularités de procédure électorale. Une nouvelle élection aura donc lieu vraisemblablement les 11 et 18 mars 2018. La date est à confirmer.

Mariages : M. le Maire rappelle qu'il était question de transférer la célébration des mariages dans la grande salle du Picon durant les travaux de rénovation de la mairie. En raison de difficultés à concilier

la tenue des manifestations culturelles et la célébration des mariages, il a été finalement décidé que les mariages auraient lieu dans la salle grise de l'ancien collège.

Service technique : M. le Maire annonce le recrutement en ce début d'année de deux agents contractuels au service technique. Il s'agit de de M. Cyril GIBET, artisan plombier, embauché à compter du 8 janvier 2018. Il est recruté à mi-temps sur une formule similaire à celle qui a prévalu au recrutement de Joël Lalanne. Cyril GIBET travaillera les mercredi et jeudi afin de couvrir la semaine, Joël LALANNE travaillant les lundi, mardi et vendredi.

Jardin du Picon : Mme AMIEL fait part à l'assemblée des travaux d'aménagement et d'embellissement au jardin du Picon. Elle en détaille le contenu.

Mme CAPOUL demande s'il serait possible d'obtenir communication des sommes engagées depuis le début du mandat pour la rénovation du jardin du Picon. M. le Maire transmettra la synthèse, dès la fin de l'opération en cours.

Commission de sécurité : M. le Maire se réjouit de l'avis favorable de la commission de sécurité qui s'est tenue, à la sous-préfecture de Muret, le 19 décembre 2017, suite à la visite de l'école élémentaire. Seules quelques menues prescriptions ont été édictées.

Foyer-Logements : M. le Maire informe l'assemblée que le Foyer-Logements, pour son projet de rénovation générale, ne pourra malheureusement pas compter sur les subventions de l'Etat ou de la Région, pour des raisons réglementaires. Il a donc transmis un courrier au Conseil départemental pour bénéficier d'une aide spécifique.

Conseil départemental : M. le Maire annonce avoir reçu confirmation écrite des conseillers départementaux, Mme Baylac et M. Sans, de la notification des subventions suivantes :

- contrat de territoire : rénovation école élémentaire : 77 591.73 €
- rénovation de la mairie : 27 583.26 €
- foire 2017 : 1 500.00 €

Associations : M. le Maire rappelle que les associations ont reçu les dossiers de demande de subvention. Ces dossiers, une fois complétés, doivent être déposés pour le 31 janvier 2018 délai de rigueur. Les attributions seront décidées en conseil municipal lors du vote du budget 2018, prévu fin mars-début avril.

La séance est levée à 22 heures 30.

| NOM - PRENOM | SIGNATURES |
|-------------------------|---------------------------------------|
| M. LAGARRIGUE PIERRE | |
| MME AMIEL FRANCE | |
| M. BAÑULS CEDRIC | |
| M. BOCHEREAU JEAN-MARIE | |
| M. BOST ROMAIN | |
| MME CAPOUL SABINE | |
| M. DARAN JACQUES | |
| MME DROCOURT ANGELIQUE | ABSENTE PROCURATION A MME GOUENNOU S. |
| MME DUTREICH NICOLE | |

| | |
|------------------------|---------------------------------------|
| M. FAUR PHILIPPE | |
| MME GOUENNOU STEPHANIE | |
| MME GOUNOT CECILE | |
| M. GRANIER FREDERIC | ABSENT PROCURATION A MME MENDONCA A. |
| M. LIGONNIERE VINCENT | |
| MME MENDONÇA ANNY | |
| M. PELLETIER ALAIN | |
| MME SCHOCRON FRANÇOISE | ABSENTE PROCURATION A MME DUTREICH N. |
| MME SENTENAC DANIELLE | |